# L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.

Imprimé par J. Bayon.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 26 JANVIER 1837.


## OFFICIEL.

NOMINATIONS FAITES PAR LE GOUVERNEUR—De l'avis et du consentement du Sénat.

MM. A. B. Roman } Directeurs de la Compagnie de Désséchement.
P. Gardère; }
Manuel Solis } Juges de paix de la paroisse St. Bernard.
Ernest Morphy, }
Abijah Clark, } Juges de paix de la paroisse St. Landry.
Christopher Steele, }

## LÉGISLATURE.

En raison de l'averse d'hier matin, les deux chambres de la Législature n'ont pu s'organiser faute de quorum. La séance a été en conséquence renvoyée au jour suivant.

Nous croyons devoir, à ce sujet, appeler l'attention des autorités de la ville, sur le mauvais état dans lequel se trouve actuellement la rue du Canal, à l'intersection de la rue Baronne. Depuis quelque temps, la compagnie de la Banque du Commerce et celle de la Banque du Gaz travaillent sur toute la longueur de cette rue, à placer leurs tuyaux respectifs. Les fouilles faites ont pour objet, en outre de l'inconvénient qui est un résultat de l'encombrement des fossés ouverts, sont telles, que toute la traverse de la rue du Canal, a cet endroit, est impraticable, de sorte que dans un temps de pluie, la Législature qui veut remplir son devoir et se trouver à son poste n'a d'autre chance pour y réussir, que de se jeter à la nage dans le bras qui sépare la ville de la maison d'Etat. Nous sommes loin de vouloir nous opposer à la continuation des travaux de ces deux compagnies; mais nous pensons qu'il est au devoir des commissaires de police d'exiger de l'une et de l'autre qu'elles placassent au moins des madriers sur toute la ligne de la rue, de manière à faciliter un passage facile aux membres de la Législature et au public en général.

*Arrivée de Santa-Anna à Washington.*

Notre infatigable correspondant de la Gazette de Baltimore nous mande à la date du 18 du courant, à 8 heures et demie du soir, que le général Santa-Anna et son aide-de-camp, le colonel Almonte, sont arrivés à Washington City.

## NOUVELLES DE LA FLORIDE.

Une lettre de Tallahassee du 12 du courant, publiée dans la Gazette de Pensacola, du 21, nous apprend que le général Reid est arrivé de Tampa Bay apportant la nouvelle que le général Jesup était encore dans cet endroit, avec une force d'environ 2500 hommes sous ses ordres. On supposait que les Indiens s'étaient retirés vers le Sud-Est et que l'armée se disposait à marcher à leur rencontre.

La corvette Boston est arrivée à Pensacola le 15 du courant, ayant à son bord M. Ellis, ministre des Etats-Unis auprès du gouvernement mexicain. M. Ellis s'est mis de suite en route pour Washington et le Boston a fait voile pour la baie de Tampico.

## SANTIAGO DE CUBA.

Le Georgian de Savanah, du 19 du courant, publie l'extrait suivant d'une lettre datée de

Santiago de Cuba, le 29 décembre 1836

"C'est avec le plus grand plaisir que je vous informe que l'ordre est rétabli ici, et que la ville est revenue à l'ancien ordre de choses. D'après les remontrances énergiques, adressées à Lorenzo, celui-ci se convainquit qu'il ne trouverait aucun appui à Santiago et dans ses villes voisines; et, de peur d'être livré à l'Espagne, il a jugé prudent de se réfugier avec ses partisans, sur un brick destiné avant-hier à le conduire en France. Le colonel Fatton a reçu provisoirement la place du gouverneur, et il est prêt à remettre le commandement à la première personne que l'autorité compétente. Nos vaisseaux se sont examinés: l'ordre public est parfait, et les affaires reprennent leur marche ordinaire."

Le Diario de la Havane a publié que Lorenzo et ses complices avaient été embarqués pour la Havane. Il y a donc contradiction entre ces deux rapports.—(Note du rédacteur.)

## Suite des nouvelles d'Europe apportées par le Susquehannah.

FRANCE.—On représente la duchesse de St. Leu comme faisant des préparatifs de son départ pour les Etats-Unis. L'époque de son voyage dépend cependant de la vente de sa propriété du Lac de Constance. Le bruit courait néanmoins à Paris qu'elle fut obligée de quitter la Suisse à la requête des autorités du pays. Sa sœur, l'ex-reine de Naples, se rend à Cour et Florence, reçu l'ordre de quitter Paris et le territoire de France.

*Tentative de vol à la Banque de France.*—Les journaux de Londres parlent d'un événement des plus extraordinaires qui vient de se passer à la Banque de France. D'après les détails que nous lisons à ce sujet, il paraît que deux individus s'étaient placés au passage par lequel passent les caissiers lorsqu'ils sortent de la caisse pour se rendre au bureau de la banque avec les espèces et les billets nécessaires aux opérations du jour. L'un d'eux avait sur lui pour 200,000 francs en billets de banque, renfermés dans une boîte. Il se rendait à son poste, lorsque les deux hommes dont il est fait mention, se jetèrent sur lui, lui enlevèrent la boîte qui contenait cette valeur et s'efforcèrent à lui mettre sur la bouche un masque en poix. Il se débattit néanmoins, et parvint à donner l'alarme. Les deux voleurs essayèrent de se sauver. Un des deux y réussit, après avoir jeté et renversé à terre la sentinelle qui venait fermer le passage. Le second fut arrêté et conduit dans un cabinet. On trouva sur lui une paire de pistolets chargés, que l'on plaça sur une table. Tandis que les officiers dressaient un procès-verbal des faits, le coquin parvint à se dégager de celui qui le retenait, il saisit sur les pistolets, en arma un, et dans un clin-d'œil il s'était fait sauter la cervelle.

OURAGAN EN ANGLETERRE.

La cité de Londres et plusieurs autres villes d'Angleterre ont été visitées par une tempête qui fit, disent les journaux plus affreuse que toutes celles que l'on avait éprouvées depuis plus de cinquante années. Toutes les maisons de la capitale en ont souffert plus ou moins, et les rues en se trouvaient encombrées de fragments de toutes et d'autres sortes que le vent avait enlevés des toits. Plusieurs individus furent tués et nombre d'autres dangereusement blessés par la chute des toitures, des pans de mur et de cheminées. On nous représente le dommage occasionné à Londres comme ayant été immense. Dans la rivière, plusieurs rangées de bâtiments ont casse leurs cables, et se sont jetés les uns sur les autres en se faisant de grandes avaries. On calcule à plus de 200 le nombre de bâtiments qui se sont jetés ou qui ont coulé bas. A Portsmouth, Spithead, Brighton, Bath, Exeter, Sherness, Deal, les dégâts n'ont pas été moins considérables. On raconte qu'à trois milles de Londres, sur le même bord de la rivière que Malborough, un individu se trouvait avec deux dames dans un phaëton, lorsque tout à coup un arbre déraciné par la violence de l'ouragan tomba sur un des chevaux dont il brisa les reins, et tua les deux personnes de la voiture.

CANADA.

D'après les nouvelles qui nous sont parvenues du Nord par l'Estafette d'hier, il paraîtrait que la misère publique est à son comble dans une partie du Bas-Canada. L'édition du soir du Journal du Commerce de New-York, du 17, publie à ce sujet le paragraphe suivant:

Québec, 5 janvier.—Des lettres datées des Trois Pistoles, petite ville située à environ 120 milles de Québec, sur la rive Sud du fleuve, contiennent à faire un tableau affligeant de la détresse qui règne dans cet endroit. La plupart des habitans de cet endroit ne se nourrissent maintenant que de la viande de leurs chevaux, et le nombre de ceux qui se trouvent sans aucun moyen de subsistance est considérable.

## ERRATA DANS LES COURRIER D'HIER.

Le Courrier d'hier contient le paragraphe suivant:

"Nous tenons dans le National Intelligencer du 17 du mois que Henri White, accusé d'avoir incendié la brasserie, a été déclaré coupable."

Le Courrier aurait dû dire: "Nous lisons dans l'Amitié de ce matin ce qui suit, &c. Suit la relation que nous avons donnée de la condamnation de White, d'après ce que nous a mandé notre correspondant de Baltimore, en date du 17 janvier, « 8 heures 1/2 du soir—(Abeille d'hier.)

Nous relevons cette erreur, d'abord parce que le Courrier paraît avoir fait le se mettre de nous dans un compte crédit pour toutes les nouvelles qu'il emprunte de notre feuille, en second lieu parce qu'il nous semble impossible que le Courrier ait pu lire dans le National Intelligencer aucune chose que nous avons cité, puisque cette feuille n'en est pas parvenue

Cette assertion paraîtra tant soit peu téméraire: mais nous la croyons juste cependant; et pour preuve, nous voulons de parler à notre confrère du Courier, un bout de cent pieces, qui sera destiné à l'aide des Orphelins, qu'il ne pourra exhiber dans le courant de la journée, le numéro du 17 janvier du National Intelligencer.

Nous ne cesserons jamais de relever, et nous voulons nous en donner la peine, les *erreurs* de ce genre, commises par le Courrier. Avant-hier, par exemple, il a annoncé qu'il n'y avait eu aucun arrivage au Nord, lorsque deux bateaux au moins, avaient la mise en page de sa feuille, l'estafette nous ont apporté la nouvelle de l'arrivée à Philadelphie du navire Susquehannah. Le Courrier en est revenu à ce sujet à son ancien système, il a pris et nouvelles et commercial de l'Abeille et en a donné crédit aux feuilles de Philadelphie. C'est fait de rigueur.

Nous ne parlerons ni sur ce dernier fait, parce que le Courrier peut avoir réellement reçu des feuilles d'après-midi de Philadelphie. Néanmoins il nous serait loisible d'en douter, car, en comparant les deux journaux le crédit de notre confrère et le nôtre, on s'aperçoit que le commercial d'Angleterre a été, mot à mot, copié par lui, de l'Abeille d'hier matin.

## DE LA LIBERTE DE LA SCENE.

Tout ridicule est du domaine de la scene, et depuis Sokrate qui fut personnellement attaqué dans les nuées d'Aristophane, jusqu'à Louis Philippe que nous avons vu travesti sur tous les théâtres de Paris, il n'a jamais pris fantaisie à aucune susceptibilité d'appeler Molière en chaussa clos pour le Malade imaginaire, ni Racine pour les Plaideurs; quoique, dans l'une et l'autre pièce, ces personnages bien connus fassent mise en scène. Picard, non plus, ne fut au pouvoir ni battu pour sa Petite Ville, dont tous les originaux existaient à Montargis; et l'on n'a pas vu M. Biffard prendre la poste pour venir venger à Paris le ridicule jeté à plaines mains sur les beautés de son endroit.

Comment donc se fait-il qu'un pays de la liberté, un malheureux Issa, contre une infirmité qui n'est pas celle d'un seul individu, puisse donner matière à des colères et à des vengeances aussi mesurées? Quelle insulte réelle y a-t-il à exhiber le simulacre d'un cornet acoustique? et n'était-ce pas assez de silence de public pour montrer à l'acteur qu'il avait été plus loin que les usages du pays ne le permettent. A Paris on vit des acteurs grimer Talleyrand et le Roi lui-même; l'on a vu jouer Fleury grimer le célèbre Bergasse que Beaumarchais avait si malicieusement mis en scène dans dans le Mère coupable: mais, ici, rien doute par un soulèvement de noble pied, l'on voit avec dégoût s'attaquer sur la scène dramatique à des infirmités que l'on dit plaindre. Nous partageons de grand cœur ce sentiment, et nous sommes loin de trouver du comique dans la caricature d'un individu quelqu'il soit. Mais chacun se sert de ses moyens de défense; et, si tel homme se permet d'insulter, parce qu'il est par sa nature, à l'abri de l'insulte, vertueux et grand, dommage à lui rendre, par un *lazzi* sans portée, les injures qu'il aura prodiguées à un malheureux autre appui que ses efforts pour plaire au public; appui que chaque jour on s'efforce malheureusement de lui enlever.

C'est au parterre seul à faire justice d'une incohérence de cette nature; et, si chaque particulier se croit en droit d'intervenir entre la scène et le public; il faudra dire adieu à toute liberté d'écrire et de penser. Grâce au Ciel, il est des écrivains qui prennent leurs couleurs fauchées ici le scandale, en ce genre, ne nous a pas manqué. Si donc, prenant au mot toutes les personnalités et toutes les calomnies, chaque éditeur voulait se faire justice à lui même, il n'est pas de jour où l'on ne vît les lieux publics ensanglantés. Or, la raison, comme la liberté des opinions, commandent plus haut que la mauvaise humeur: et le public sent assez que, vouloir imposer silence à la presse, et bannir le *lazzi* du théâtre, c'est tomber sous un despotisme qui n'est ni du siècle ni du pays. Chaque ambitieux se verra jouer dans Richard d'Arlington; chaque médecin, chaque poète, se retrouvera dans le moindre vaudeville; et la bequille, comme la bezicle, seront bannies de la charge parce que malheureusement il existe partout des boiteux et des myopes. Polichinel, lui même, sera réprouvé pour sa bosse; et, désormais, la critique, et le rire seront des titres de proscription! Tachons donc de rester dans une juste mesure; laissons au public juger de ce qui peut être, ou n'être pas toléré sur la scène. C'est là sa seule grande responsabilité que celle de l'auteur, sans que son geste, ou sa mimique, soient encore susceptibles de lui être imputées à crime! C'est assez pour lui, pauvre lotte de nos préjugés, d'être en butte aux sifflets; sans l'être encore à des attaques personnelles. Nous voulons des plaisirs, à 2000 lieues du centre des beaux arts; et nous prétendrons soumettre d'infortunés acteurs, non seulement à nous amuser, mais, à répondre de leurs actes et de leurs lazzis sur un autre terrain que celui des sifflets! Soyons justes, une bonne fois: mais soyons indulgens: et ne nous montrons pas, à l'autre hémisphère, qu'un ne peut capable d'chiffonner les beaux arts, quand nous savons si bien les apprécier. R. F.

Extrait d'une lettre, du 20 courant, adressée par un membre de la Chambre des Représentans de l'Etat du Mississipi à Mr. Woodruff, membre du comité chargé de demander une Charte à la prochaine session de la Législature de cet Etat.

MON CHER MONSIEUR.

Je profite de quelques instants de loisir pour vous donner avis des succès obtenus par le chemin à coulisses de la Nouvelle-Orléans et Nashville. Le sénat a nommé hier un comité devant se réunir à celui de la chambre pour former un comité de libre conférence. Le bill a été adopté de matin à une majorité de 26 voix contre 3. Les autres membres avaient abandonné leurs sièges, pour qu'il ne pût passer, parce que la chambre n'était pas en état de quorum. Le vote relatif à la formation d'un comité de conférences, a été de 40 voix contre 31. Le bill sur la Banque de l'Union a passé. Nous ajournons nos séances jusqu'au lundi 18 mai prochain.

Extrait d'une autre lettre, sous la même date, adressée à un même membre par un habitant de Jackson.

"La charte du chemin à coulisses de la Nouvelle-Orléans et Nashville vient d'être adoptée par la Législature. Le bill qui en a été introduit à la dernière session, a été repris à l'ordre du jour, et définitivement adopté. La Législature doit ajourner demain."

## Conseil de la première Municipalité.

Séance de lundi, 25 janvier 1837.

Le conseil a été assemblé conformément à l'ajournement.

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

Il a été ordonné à faire l'appel nominal, les membres présens y ont répondu:

Messrs. Canonge, Blanc, Buisson, Canon, Couzan, Crizat, Tiran, Dupassage, W. F. C. Duplessis, Lafargue, Lessigne, Colson, Pédesclaux, Tulane, Peval, Gouffrier, Bouzé et Wiltz.—19. Les membres absens sont:

Messrs. Arnaud, Bertus, Graillhe, Laurent, Pichot et Stringer.

Sur motion, l'absence de Messrs Bertus et Graillhe a été excusée.

Après lecture et approbation du journal de la séance précédente.

Sur motion de Mr. Pédesclaux, Résolu que le conseil procédera de suite au choix du secrétaire à l'exception du commissaire de police du 2ème district.

Sur motion de Mr. Cruzat, le conseil a siégé à huis-clos.

Les portes ayant été ouvertes, sur motion de Mr. Prévost:

Résolu que le conseil prendra le résultat de l'élection qui a eu lieu en séance secrète.

En conséquence, le scrutateur a proclamé Mr. Derbès élu commissaire de police du 2ème district de la municipalité No 1.

Lecture a été faite d'un message du maire en date du 16 du courant:

Le premier article de ce message transmettait au conseil une lettre du brigadier-général, R. Armstrong, commandant les volontaires du Tennessee qui revinrent de la Floride: ladite lettre étant une réponse à une communication du maire qui avait transmis à ce général copie d'une résolution du conseil des trois municipalités réunies, appropriant $10,000 en faveur des volontaires du Tennessee, ainsi que l'adhésion au conseil de la troisième municipalité No 1, à ladite résolution.

Sur motion de Mr. Cruzat, Résolu que la dite lettre soit déposé aux archives, et qu'elle soit inscrite au long sur le journal.

A l'honorable Denis Prieur, maire de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, le 15 janvier 1837.

MONSIEUR,

Votre lettre, en date de ce jour, transmettant une copie d'une résolution adoptée par le conseil général de cette ville a été reçue:

L'appropriation de $10,000 faite par cette résolution a l'effet d'être affectée à l'usage des volontaires du Tennessee est en harmonie avec les sentimens si bien connus du patriotisme et de la libéralité de votre ville, et je vous prie d'être assuré que tout en la refusant très respectueusement, les motifs qui l'ont suggérée sont pleinement appréciés par tous les officiers et soldats de la brigade. Veuillez croire, monsieur, qu'ils conserveront longtemps le souvenir de cet acte de munificence de la part des autorités municipales de la ville de la Nouvelle-Orléans.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, très respectueusement, votre obéissant serviteur.

(Signé) R. ARMSTRONG.
Brigadier-Général.

Le second article du message renvoyait au conseil la résolution passée le 9 du courant, portant prohibition de laisser un bœuf dans l'espace compris entre les rues des Remparts et St. Claude; une motion faite par Mr. Prévost, tendant à modifier cette résolution nonobstant le veto du maire, ayant été rejetée, en conséquence le conseil a adhéré aux observations du maire.

Le dernier article du message transmettait au conseil un état du produit de la vente des terrains de la municipalité, ainsi que des bâtisses qui obstruaient le prolongement des rues, qui a eu lieu le 9 du courant, et informait que le conseil était disposé à permettre la substitution d'autres noms à ceux des adjudicataires dans la résolution des actes de vente.

Sur motion de Mr. Lessepa, et après dispensation des règles, la résolution suivante a été adoptée avec un amendement de Mr. Cruzat.

Résolu que le maire est et demeure autorisé à passer la vente des propriétés vendues le 9 du courant, à toute personne qui sera substituée aux adjudicataires. Bien entendu que les adjudicataires devront donner leur autorisation dans l'acte de vente, et que les personnes nommées aux adjudicataires devront, dans l'opinion du maire, offrir les mêmes garanties que les adjudicataires.

Lecture a été faite d'un second message du maire en date de ce jour.

Le premier article informait que le maire ayant approuvé Mr. Charles Marioux, qui faisait construire, rue Bourgogne, une maison dont quelques parties devaient être en bois, le voyer chargé immédiatement d'en faire un rapport avait soumis un rapport sur cet objet qu'il transmettait au conseil.

Sur motion de Mr. Préval, et après dispensation des règles.

Résolu qu'il sera permis à Mr. Charles Marioux de construire un mur en colombage sur un coté de sa bâtisse dans la rue Bourgogne, en recouvrant ce mur en dedans et en dehors d'une forte couche de ciment, et conformé au rapport soumis au maire par le voyer.

Le dernier article du message transmettait une lettre du voyer contenant des réparations à faire aux halles du Marché des vieux légumes.

Sur motion de Mr Préval, et après dispensation des règles.

Résolu que le maire est et demeure autorisé à contracter pour les réparations à faire pour la couverture de la halle aux boucheries conformément aux devis estimatif du voyer.

Il est de plus résolu que le voyer de la ville est autorisé à faire un plan pour l'érection d'une nouvelle halle aux légumes sur le même terrain que celle qui existe maintenant, en faisant à cette bâtisse les changemens qu'il croira convenables; il dressa faire, en outre, un devis estimatif du coût de la dite construction et soumettre le tout au conseil de ville.

Lecture a été faite d'une pétition de Mme Béziate, exposant que son mari, Michel Béziate, attaqué de paralysie et chargé d'une nombreuse famille, sollicite une licence gratis de cabaret. Cette pétition était accompagnée d'un certificat de plusieurs citoyens.

Sur motion de Mr. Buisson, et après dispensation des règles.

Résolu que le maire est et demeure autorisé à accorder pour l'année 1837, une licence gratuite de cabaret à Michel Béziate, et une licence gratuite de colporteur à chacune des personnes dont les noms suivent: François Xavier Jeans, Manuel Garcia, Santo Domingo, veuve Guillé et Pierre Blanchard.

Un amendement de M. Guillot accordant à M. Béziate une demi licence de cabaret a été rejeté.

Lecture a été faite d'une série de résolutions passées par le conseil de la municipalité No 3, et transmises par son secrétaire, décrétant que la rue Esplanade, depuis la rue des Remparts, jusqu'au bayou St. Jean, aurait 60 pieds de largeur, des banquettes 20 pieds, et qu'une allée de lauriers dite à grandes feuilles serait plantée de chaque coté de la rue.

Sur motion de M. Lessepa, résolu que lesdites résolutions, seront retirées au comité des améliorations, et qu'en attendant son rapport, il ne soit fait aucun changement aux dispositions déjà prises concernant ladite rue.

Lecture a été faite d'une pétition de M. Jean Camion, sollicitant une indemnité pour la perte de son bateau qui a été brûlé en face de la halle aux boucheries par suite d'un embarras qui se trouvait dans cette partie du port.

Sur motion de M. Guillot, ladite pétition a été référée au comité des réclamations.

Lecture a été faite d'une lettre de M. Guirot, contrôleur, soumettant un tableau des opérations financières de la 1re. municipalité jusqu'au 31 décembre 1836.

Lecture a été faite d'une lettre de M. P. Guesnon, trésorier soumettant le balance générale des recettes et dépenses de cette municipalité jusqu'au 31 décembre 1836.

Le trésorier informait en même temps le conseil que le trésorier de l'hospice chérité avait refusé de solder le compte de frais de sépulture, en raison de l'état de pénurie de cette institution.

Sur motion de M. Préval, ces documens ont été référés au comité de finances.

Une motion présentée par M. W. F. C. Duplessis, portant qu'à l'avenir l'hospital de charité serait exempté du paiement des frais de sépulture pour les corps envoyés au nouveau cimetière, a été mise à l'ordre du jour pour la séance prochaine.

"Acte pour venir au secours des habitans des paroisses Plaquemines et St. Bernard."

"Acte pour incorporer l'Académie de W. S. Bélizé et pourvoir à une appropriation."

"Acte pour ordonner la perception de "

"Acte pour autoriser le trésorier de cet état à accepter la portion du bénéfice et du revenu qui doit être versé dans le trésor de cet état, et à en engager le fait de l'état pour la remise qui doit en être faite en vertu d'un acte du congrès, regrant le dépôt des fonds publics approuvé le 23 février 1836."

"Acte pour incorporer la compagnie d'assurance mutuelle de Lafourche, contre les incendies."

"Acte pour amender un acte pour autoriser le trésorier de l'état, à sous crire pour cinq cents actions de la part de l'état, au capital de la compagnie du canal de Barataria et Lafourche et pour d'autres objets."

"Acte pour incorporer l'église presbytérienne et la congrégation de Pine Grove dans la paroisse St. Tammany."

"Acte pour incorporer les souscripteurs de la compagnie de l'hotel de la bourse et des bains."

"Acte allouant le subsage aux constables."

La chambre a pris en considération la résolution du sénat, relative aux terres publiques, laquelle a été mise à l'ordre spécial du jour pour demain.

Sur motion de Mr. Barrow, la considération de la seur-lire résolution a été remise à demain.

La chambre a pris en considération section par section le bill intitulé:

"Acte pour amender un acte approuvé le 13 Février, 1823 intitulé acte pour fixer l'époque des sessions des cours de district dans les différentes paroisses composant les 4ème, 5ème, 6ème et 7ème districts judiciaires."

Les diverses sections ayant été adoptées.

Sur motion ordonné que le dit bill passe et conserve son titre.

Le Greffier a été chargé d'en demander le concours au sénat.

Sur motion de M. Brashear ordonné que 100 copies de ladite résolution, soient imprimées en Français et en Anglais, à l'usage de la chambre.

M. Patin a donné avis que sous peu il présenterait les bills suivans:

"Acte pour fixer les limites des paroisses Ouest Baton Rouge et Pointe Coupée."

"Acte pour déterminer la manière de payer la compensation allouée aux inspecteurs des chemins et levées."

Le Canon a donné avis que sous peu il présenterait le bill intitulé:

Acte pour amender l'article 3442 du code civil."

M. Wadsworth a donné avis que sous peu il présenterait les bills suivans, intitulés:

"Acte pour étendre la jurisdiction de la cour de paroisse, de la paroisse Plaquemines"

"Acte pour organiser et définir les pouvoirs, devoirs et fonctions du jury de police de la paroisse Plaquemines."

"Acte pour amender l'acte intitulé "Acte pour diviser la paroisse Plaquemines en districts d'élections et pour d'autres objets", approuvé le 14 mars 1836.

M. Grymes a donné avis, que sous peu, il présenterait les bills intitulés:

"Acte pour amendar un acte pour incorporer la société d'hydrostatique dans la ville de la Nouvelle Orléans passé le 17 janvier 1837."

"Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie d'assurance atlantique contre les incendies."

M. Brashear a présenté la résolution suivante:

Résolu que la résolution spéciale de cette législature, passée le 1 1835, chargeant l'avocat du district d'instituer certaines actions contre la compagnie de navigation de la Nouvelle Orléans, soit, et par ce présent, est révoquée.

Laquelle résolution a été mise en 1re lecture et sur motion a été renvoyée à demain pour être lue une seconde fois.

Sur motion, résolu que ladite ordonnance soit imprimée dans les deux langues, et mise à l'ordre du jour pour la séance prochaine.

Sur motion de M. Lessepa, résolu que le comité chargé de préparer une ordonnance sur la création d'une garde de nuit: et le comité chargé de faire un rapport sur l'enlèvement des ordures, devront présenter un rapport à la prochaine séance.

Sur motion de M. Buisson, résolu que le comité sur les incendies soit chargé de s'enquérir s'il ne serait pas à propos de faire l'échat d'une pompe, et de choisir l'endroit où elle devra être placée dans le 3ème district.

Sur motion de M. High, et après dispensation des règles, la résolution suivante a été adoptée avec un amendement de M. Cruzat.

Résolu qu'un chimiste spécial soit nommé et chargé de compléter avec M. Barrett et les autres propriétaires du district dans les différentes parties composant les 4ème, 5ème, 6ème et 7ème districts judiciaires."

Les diverses sections ayant été adoptées.

Sur motion ordonné que le dit bill passe et conserve son titre.

Le Greffier a été chargé d'en demander le concours au sénat.

Sur motion, la chambre s'est ajournée jusqu'à demain à 10 heures A. M.

## DERNIERES DATES.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Boston | 9 janv | Tampico | 20 déc. |
| New York | 17 janv | Mexico | 23 déc. |
| Philadelphie | 17 janv | Londres | 25 nov. |
| Baltimore | 17 janv | Liverpool | 26 nov. |
| Washington | 14 janv | Paris | 15 nov. |
| Charleston | 14 janv | Havre | 18 nov. |
| Havane | 5 janv | Bordeaux | 14 nov |

## COMMERCIAL.

### VENTES DE COTON D'HIER.

| | | |
|---|---|---|
| 92 balles Mississippi, | | 18 3/4 |
| 43 do do | | 14 1/4 |
| 250 do do Alabama et District C. | | 12 1/2 |
| 490 | | |

### MOBILE, 24 Janvier

Ventes de Cotons.

| | | |
|---|---|---|
| 34 balles Alabama | | 17 cts |
| 56 do do | | 16 1/4 |
| 43 do do | | 16 1/8 |
| 9 do do | | 16 |
| 27 do do | | 16 |
| 7 do do | | 14 1/8 |
| 6 do do | | 15 1/8 |
| 19 do do | | 17 |
| 6 do do | | 16 1/4 |
| 5 do do | | 15 1/8 |
| 18 do do | | 15 1/4 |

Par le navire Susquehanna à Philadelphie.

LIVERPOOL, 20 décembre

Importation des cotons pendant la semaine terminée le 3 déc. 19,021 balles Ventes, 20,300

10 do 19,300 10100

17 do 15,255 9000

Prix quotés pour les ventes de la semaine finissant le 3 décembre

6650 Uplands de 7d à 11 1/4, 5730 Orléans 7 à 12 1/2, 2240 Mobile 6d à 11d, qui ont été quotés à une hausse d'un quart sur les qualités communes et 1/2d sur les plus beaux américains. Les ventes de 17 mois 9900 Uplands de 7 à 11d; 5160 Orléans 6 à 12; et 3 Mobile 7 à 11d.

Il est à remarquer que les affaires qui ont été faites; ont été plus considérable que depuis quelque tems, on offre encore aisément les qualités les plus ordinaires des cotons américains, et malgré qu'ils ont obtenu quelques hausses particulières il n'est pas à considérer comme général. Il n'y a pas eu de grand changement dans les fonds, malgré que l'on s'attend à un changement favorable à New York.

NEW YORK, 17 janvier.

Vente d'Actions.

50 actions de la Banque des E. Unis....115 3/4
50 do do ....116 1/4
20 do Banque des Art & Com N O. 94
25 do Banque de Vicksburg, 97

BALTIMORE, 17 janv. 1837

Farine.—Aucune transaction à noter faite dans la farine de Howard-street, depuis notre dernier rapport.—Le prix régulier en magasin est de $6 50 et quelques lots de marques de choix ont été vendus à $6 75. Le prix des wagons est de $6 25.

Maïs.—Le prix de City M. a à $10 25, pour le standard et 10 50 pour la seconde qualité.

Whiskey.—Il n'y a que très peu de demandes. Nous le quotons comme relevant à 42 cts pour barrels et 45 cts par barril. Le prix des wagons est de 41cts.

AUGUSTA, Georgie, 14 janv.

*Cotons*—Nous avons une amélioration décidée dans nos cotons depuis notre dernier rapport et tout ce qui a été offert a été acheté à une hausse de 1 pour cent par livre, et dans un cas on a vu les plus belles qualités ont été à 14 cts. par livre, on a offert 17 qui ont été refusés pour un lot de balles carrées d'une marque imaginaire, nous quotons 14a 17cts. comme les derniers prix.

SAVANNAH, 19 janv.

Coton.—Arrivé depuis le 12 du courant 1869 balles Upland et 553 soies Sea Island, expédié à la Nouvelle-Orléans 1 Upland et 5 balles Sea Island, laissant un approvisionnement en ville tant en ce qui se trouve à bord des navires tant expédiés le 19; de 11539 balles Upland et 1153 Sea Island. Les ventes de la semaine s'élèvent à 5812 balles comme suit. 122 à 15, 1a 15 1/4; 243 à 15 1/4, 151, 15a 15 1/2; 257 à 15 3/4, 119 à 15 7/8, 342 à 16; 25 à 16 1/8, 302 à 16 1/4; 274 à 16; 20 à 16 3/8; 341 à 16 3/4, 50 à 16 7/8, 554 à 17, 416 à 17 1/4. La demande est très modérée pour les Sea Island, et nous n'avons à mentionner que quelques ventes: 6 balles à 43; 6 à 41, 6 à 45, 18 à 47, 22 à 48; 55 à 50, 15 à 53; 9 à 55.

Farine.—Les détenteurs maintiennent leur prix et demandent une augmentation sur ceux de la semaine passée. Ventes d'environ 450 barils de Baltimore à $11 50.

Sucre.—Il y a une meilleure disposition pour cet article, et nous avons à noter en la vente de 60 hogsheads de Porto Rico à $9. 30 du de la Nouvelle-Orléans à 7 3/4 à 8 1/2, 50 do de Mascovado à 8c. 10 boucaud Porto Rico à $11.

Café.—Vente de 676 sacs Cuba, 12 à 13.

Mélasse.—Vente de 200 barils de la Nouvelle-Orléans, reçus cette semaine, de 39 à 41 cts. Pas de Mélasse de Cuba sur la place.

## JOURNAL MARITIME.

### Expédition

Brick Catharina, Cromberry, Alpons, Hermann & co.
Brick Hecla, Whiting, Gibraltar, B Loring & co.
Brick L Hermione Portonat, Milsamouch, A & J Domingon
Goélette Excel, Sillew, Brasson Sanuage, capitaine.

### ARRIVES.

Bateau à vapeur Mariner, Lloyd. Vermillonville.

## LISTE GENERALE

### Des Navires expédiés ou en charge pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK

Navire Arkansas, Dennis, partir le 7 janv.
Navire Yazoo, expédié le 11 janvier.
Navire Gudunerce, partir le 7 janv.
Navire Herald, Lake, expédié le 25 décembre
Navire Hercules, expédié le 27 décembre
Navire Chevalier, Kenny, expédié le 27 décembre
Navire Levant, expédié le 25 décembre
Navire Romulus, Webster, partir le 23 décembre
Barque Condor, Hatch, expédié le 12 janv
Brick Rapide, Kinnan, expédié le 13 janv.
Brick Necker, Rahman, expédié le 15 janv.
Brick Henry Tallman, Lemont, expédié le 15 janv
Brick Emerald, Mc Kenzie, expédié le 15 janv.
Brick Commerce, Chauncey, expédié le 11 janv
Brick Chili, Pitcher, expédié le 11 janv
Brick Criterion, Tisdale, exp. le 7 janv
Brick Angora, Haines, expédié le 9 janv.
Brick Amaranth, partir le 21 décembre
Brick Americus, expédié le 5 janvier.
Brick Helen, Clough, expédié le 4 janvier.
Brick Alcenus, Cress, partir le 27 décembre
Goélette New Jersey, expédiée le 24 décembre
Goélette Rutledge, Lee, expédiée le 7 janv
Goélette Roman, Sisson, expédiée le 15 janv.

BOSTON.

Navire Parthenon, Briggs, exp le 14 janv.
Navire N e England, Grace, er, 7 jan
Navire Gibraltar, Dunham, expédiée le 27 décembre
Navire Trinidad, Nauslus, expédiée le 21 décembre
Navire Olio, expédiée le 24 décembre
Navire Florence, Russell, expédiée le 17 décembre
Navire Senator, expédiée le 19 décembre
Barque Suffolk, Richards, expédiée le 12 janv.
Barque Marine, expédiée le 10 janvier.
Brick Boone, Higgins, exp le 11 janv
Brick Sarah Bradley, expédiée le 14 janv
Brick Margaret, Pepper, exp le 9 janv
Brick General Bolivar, expédiée le 21 décembre
Brick Lawrence, Copeland, expédié le 24 décembre
Brick Plymouth, Rogers, expé de le 4 janvier.
Brick Columbus, Pearce, expédié le 21 décembre
Brick Hector, Mann, expédiée le 4 janvier.
Goélette Warrior, Miller, expédiée le 27 décembre
Goélette Willow, Hoskins, expédiée le 3 janvier.

PHILADELPHIE.

Navire United-States, Holdridge, expédié le 29 déc.
Brick Franklin, Dye, expédié le 31 décembre
Brick Lafayette, Lunt, expédié le 26 décembre
Brick Cannonneau, Bryant, expédié le 22 décembre

BALTIMORE.

Barque Bashaw, Tucker, exp. le 16 janv.
Brick Sun, Hood, exp. le 12 janv
Brick Spencer, Orwell, partir le 28 décembre
Goélette Patapsco, Brewster, expédiée le 7 janvier.

CHARLESTON S C.

Brick Criterion, Harshman, expédié le 15 janv.
Brick Arcadia, Cousins, expédié le 7 janvier.
Brick Comnaquid, Sears, expédié le 5 janvier.
Goélette Federick, West, exp. le 15 janv.
Goélette Hope, Moore, partir le 1er janvier

SAVANNAH.

Navire Washington, Benson, partir le 24 décembre
Navire Avis, Simmons, expédiée le 3 janvier
Brick Damon, Spencer, expédié le 15 janv.
Brick Charles Joseph Frost, expédié le 31 décembre
Goélette Richard Henry, Sturtevant, expédiée le 31 déc
Goélette Emeline, Pierce, expédiée le 3 janvier

PROVIDENCE, R. I.

Navire Lion, Martin, expédié le 23 décembre

THOMASTON.

Brick Ann Maria, Jordan, expédiée le 23 déc.

HAVRE

Navire Andrew Scott, devant partir le 24 novembre
Navire Brandino, Hayward, commencement de nov.
Navire Lafayette, Tupman, à la fin de nov.
Navire Fortune, Lebuby, du 15 au 20 novembre
Navire Bolivar, Pemberton,
Brick Cortez, Merryman, entré à Cowes le 16 nov.

Navire Conrad, devant partir le 18 nov.
Navire Indus, partir le 11 nov.
Navire Eleanor, devant partir le 20 de novembre.
Navire Général Foy, devant partir le 5 décembre.

MARSEILLE

Navire Valhalla, devant partir le 10 novembre
Brick South Carolina, devant partir sous peu

RIO GRANDE

Le Snowden était en charge le 14 décembre,
Navire Mohawk, Davis, partir le 8 déc.
Navire Parkfield, McAuley, partir le 15 déc.
Navire Rosalie, Gates, Moore, partant le 15 novembre
Navire Trafalar, Jackson
Navire Johnson
Barque Greenlaw

COWES.

Navire St. Lawrence, Harrison, parti le 7 novembre


A LOUER—Une belle maison à trois étages et en briques, avec magasin, rue Royale près de la banque de la Louisiane. On peut en donner de suite possession, s'adresser à DN HENNEN.
25 jan 3t Cour de district à la Douane.

A LOUER—Deux beaux de maison à l'épreuve du feu